

Dotation aux nouveaux  
entrants 2016

**Commission de la recherche du Conseil académique  
du 20 septembre 2016  
Délibération 2016/09/CR-046**

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L.712-6-1 et L.712-7 ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment ses articles 38, 39, 40 ;*

*Vu la délibération 2016/02/CR-010 en date du 9 février 2016 portant adoption de l'enveloppe budgétaire  
« Nouveaux entrants 2016 » ;*

**Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche adoptent la  
reconduction d'un soutien aux nouveaux entrants, maîtres de conférences (MCF) et professeurs  
(PR) de l'université Toulouse III, répondant aux critères suivants :**

- Recrutement hors Midi-Pyrénées pour les PR,
- Soutenance de thèse hors Midi-Pyrénées pour les MCF.

**Ce soutien financier pour l'aide à l'installation se déclinera de la façon suivante :**

- Une décharge d'un tiers de leur service d'enseignement (64 heures/an) sur 2 années
- Une dotation à hauteur de 4 000 € pour les maîtres de conférences et 8 000 € pour les professeurs.

Toulouse, le 26 septembre 2016  
Le Président



**Professeur Jean-Pierre VINEL**

Nombre de membres : 40  
Nombre de membres présents ou représentés : 25

Nombre de voix favorables : 25  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prends pas part au vote : 0